

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES

CODE ARES 370

Date dépôt

Date validation 05/06/2018

BACHELIER EN AÉROTECHNIQUE, ORIENTATION TECHNIQUES D'ENTRETIEN

FINALITÉ	N.A.	NIVEAU (du Cadre des Certifications)	6
SECTEUR	3° Sciences et techniques	DOMAINE D'ÉTUDES	19° Sciences de l'ingénieur et technologie
TYPE	COURT	CYCLE	PREMIER
LANGUE (majoritaire)	FRANÇAIS	CRÉDITS	180

A. SPÉCIFICITÉ DE LA FORME D'ENSEIGNEMENT

Les Hautes Écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles dispensent un enseignement supérieur poursuivant une **finalité professionnalisante de haute qualification**, associant étroitement apprentissages pratiques et conceptualisation théorique. Les formations proposées s'effectuent au niveau du bachelier et du master (Décret « Paysage », Chap. II, Art. 4, § 1 et 3) ; elles visent le développement de compétences disciplinaires et transversales correspondant aux niveaux 6 (type court) et 7 (type long) du cadre francophone des certifications de l'enseignement supérieur. Dans la lignée du bachelier de transition, le master professionnalisant offre l'opportunité aux étudiants d'approfondir leur formation et de se spécialiser dans leur domaine.

Les **stages** en milieu professionnel constituent une dimension centrale de la formation dispensée par les Hautes Écoles. Ils permettent le développement progressif et intégrateur des compétences requises par l'exercice du métier, tout en autorisant une réflexion sur la pratique professionnelle. La réalisation du travail de fin d'études (TFE) ou du mémoire, qui trouvent dans les stages des terrains de choix, constitue l'aboutissement d'un parcours de formation valorisant pratique professionnelle et recherche s'y appliquant.

En phase avec la société et inspirées par ses enjeux actuels, les Hautes Écoles constituent des lieux privilégiés d'innovation et de création de savoirs. Elles remplissent cette mission de concert avec les communautés de référence, professionnelles et scientifiques, à partir d'un ancrage régional et dans une visée internationale. Les enseignants des Hautes Écoles, femmes et hommes de terrain aux profils variés, sont ainsi engagés dans des recherches-actions et des recherches appliquées qui constituent, avec l'accompagnement des apprentissages, le cœur de leur métier. Ces recherches nourrissent les formations dispensées et permettent l'émergence de nouveaux espaces de réflexion, de mutualisation de savoirs et d'action.

Sur le plan pédagogique, les Hautes Écoles forment des **praticiens réflexifs**, des professionnels capables d'agir dans des contextes en constante mutation et d'apporter à des problèmes complexes des réponses appropriées, créatives et innovantes. Pour assurer leurs formations, les Hautes Écoles déploient un **accompagnement de proximité** (groupes-classes, apprentissage par les pairs, tutorat, mentorat). Pour ce faire, elles recourent à une pédagogie centrée sur l'étudiant, qui prend pleinement la mesure des changements de paradigmes éducatifs, épistémologiques et socio-économiques de la société postmoderne, en privilégiant l'induction, le dialogue des savoirs de divers types (scientifiques, expérientiels, techniques), la discussion critique, la contextualisation des objets de savoir.

Les Hautes Écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mobilisées chacune autour de leur projet pédagogique, social et culturel qui caractérise leur identité propre, assurent enfin une mission éducative essentielle : former non seulement des professionnels innovants, créateurs, capables de faire face à la complexité et à la spécificité de leur environnement, mais aussi des **citoyens engagés et responsables**, soucieux de la collectivité et de son bien-être. C'est pourquoi les Hautes Écoles valorisent, outre le développement de compétences professionnelles, l'acquisition de **compétences transversales**, de nature organisationnelle, relationnelle, communicationnelle et réflexive.

B. SPÉCIFICITÉ DE LA FORMATION

La formation débouchant sur le grade de Bachelier en Aérotechnique (orientations : Construction aéronautique, Pilotage d'aéronefs, Techniques d'entretien) est organisée dans le cadre du Décret du 31 mars 2004 de la Communauté française, définissant l'enseignement supérieur, favorisant son intégration dans l'espace européen de l'enseignement supérieur et finançant les universités. Il y est précisé que les objectifs généraux de ce type d'enseignement sont : « Préparer les étudiants à être des citoyens actifs dans une société démocratique, préparer les étudiants à leur future carrière et permettre leur épanouissement personnel, créer et maintenir une large base et un haut niveau de connaissances, stimuler la recherche et l'innovation ».

La formation de bachelier en Aérotechnique (orientations : Construction aéronautique, Pilotage d'aéronefs, Techniques d'entretien) organisée par l'enseignement supérieur de type court correspond au niveau 6 du cadre européen de certification. En effet, les bacheliers en Aérotechnique doivent savoir gérer des activités ou des projets techniques ou professionnels complexes, en faisant preuve de responsabilité dans la prise de décisions dans des contextes professionnels ou d'études imprévisibles. Ils seront aussi amenés à prendre des responsabilités en matière de développement professionnel individuel et collectif.

Les bacheliers en Aérotechnique, quelle que soit leur orientation, seront tout particulièrement sensibles, par la nature de leur formation, aux valeurs sociétales et surtout aux principes du développement durable et à la responsabilité, dans ces matières, des entreprises qui les emploient.

L'aéronautique mondiale est en pleine expansion. Pour répondre à la demande, il faudra de plus en plus d'aéronefs et de techniciens qualifiés pour en assurer la construction et la maintenance.

Le bachelier en aérotechnique exerce des fonctions à hautes responsabilités dans l'industrie aéronautique où il n'y a pas de place pour la négligence mais bien pour le respect scrupuleux des procédures établies afin de garantir la sécurité des aéronefs.

Sa formation lui permet d'asseoir son savoir-faire particulier dans les domaines de la construction, du pilotage d'aéronefs ou de l'entretien à caractère mécanique ou électronique et avionique.

Le bachelier travaillant à la maintenance des avions doit avoir les certifications européennes part-66 et être disposé à maintenir ses connaissances à jour en permanence.

L'orientation « Pilotage d'aéronefs » permet aux futurs diplômés de participer au montage, à l'installation, à la mise en œuvre et aux réglages de tous les équipements électriques, électroniques et informatiques.

L'orientation « Construction aéronautique » forme des techniciens capables de construire, modifier, entretenir et réparer des structures d'aéronefs.

L'orientation « Techniques d'entretien » prépare les futurs bacheliers à la maintenance et à la réparation des systèmes et moteurs d'aéronefs.

C. COMPÉTENCES VISÉES PAR LA FORMATION

1. Communiquer et informer :

- Choisir et utiliser les moyens d'informations et de communication adaptés
- Mener une discussion, argumenter et convaincre de manière constructive
- Assurer la diffusion vers les différents niveaux de la hiérarchie (interface)
- Utiliser le vocabulaire adéquat
- Présenter des prototypes de solution et d'application techniques
- Utiliser une langue étrangère

2. Collaborer à la conception, à l'amélioration et au développement de projets techniques :

- Elaborer une méthodologie de travail
- Planifier des activités
- Analyser une situation donnée sous ses aspects techniques et scientifiques
- Rechercher et utiliser les ressources adéquates
- Proposer des solutions qui tiennent compte des contraintes.

3. S'engager dans une démarche de développement professionnel :

- Prendre en compte les aspects éthiques et déontologiques
- S'informer et s'inscrire dans une démarche de formation permanente
- Développer une pensée critique
- Travailler tant en autonomie qu'en équipe dans le respect de la structure de l'environnement professionnel.

4. S'inscrire dans une démarche de respect des réglementations :

- Respecter le code du bien-être au travail
- Participer à la démarche qualité
- Respecter les normes, les procédures et les codes de bonne pratique
- Intégrer les différents aspects du développement durable.

5. Assurer la maintenance et / ou la fabrication des aéronefs, systèmes associés, propulseurs :

- Respecter scrupuleusement des procédures afin de garantir la sécurité
- Effectuer des tests, des contrôles, des mesures, des réglages
- Maîtriser l'anglais aéronautique.

ORIENTATION : TECHNIQUES D'ENTRETIEN

6. Effectuer la maintenance des aéronefs au point de vue structure, systèmes et moteurs :

- Installer, réparer et mettre au point des équipements mécaniques, hydrauliques, pneumatiques, des moteurs, gouvernes, atterrisseurs, des servitudes
- Effectuer les entretiens préventifs et prédictifs prescrits par les constructeurs
- Vérifier les systèmes de sécurité
- Diagnostiquer et réparer les pannes
- Rédiger des procédures claires et précises permettant d'effectuer des tâches de maintenance sans erreur ou omission.